LES HYSTÉRIQUES ACCUSATRICES

PAR

Le Dr Paul GARNIER

MÉDECIN EN CHEF DE L'INFIRMERIE SPÉCIALE DU DÉPOT
CHARGÉ DU COURS DE MÉDECINE LÉGALE PSYCHIATRIQUE A LA FACULTÉ
DE MÉDECINE DE PARIS
EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL DE LA SEINE

Communication à l'Académie de Médecine
(Séance du 7 Juillet 1903)



PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain

1903



LES

HYSTÉRIQUES

ACCUSATRICES

Principaux Ouvrages du Dr Paul GARNIER

Des idées de grandeur dans le délire des persécutions. Thèse de doctorat, 1877.

Des vertiges avec délire, 1882. (Couronné par l'Académie de médecine.)

Du délire chronique ou psychose systématique progressive. France médicale, 1886.

De la responsabilité pénale dans la morphinomanie. An. méd. psych. 1886.

L'automatisme somnambulique devant les tribunaux. An. d'hyg. et méd. lég., 1887.

La simulation de la folie. An. d'hyg. et de méd. lég., 1888.

Le criminel instinctif et les droits de la défense sociale. Congrès de méd. lég., 1889.

La folie à Paris. Étude, statistique, clinique et médico-légale, 1890, 1 vol. (Couronné par l'Académie de médecine et l'Institut.

Les aliénés méconnus et condamnés par les tribunaux. Congrès d'anthropologie criminelle., Bruxelles, 1892.

Les fétichistes au point de vue médico-légal, 1896. 1 vol. (Couronné par l'Académie de médecine;

Internement des aliénés. Thérapeutique et législation, 1897, 1 vol. (Couronné par l'Académie de médecine.)

Le sadi-fétichisme, 1900, Annales d'hygiène et de méd. légale

Alcoolisme et criminalité. Congrès pénit. intern. de Bruxelles, 1900.

Des perversions sexuelles, obsédantes et impulsives au point de vue médico-légal. (Congrès int. de médecine, 1900.

Traité de thérapeutique des maladies nerveuses et mentales, en collaboration avec le Dr Cololian, 1901. (Couronné par l'Académie de médecine).

9121-03. — Corbeil. Imprimerie Éd. Crété.

LES

HYSTÉRIQUES

ACCUSATRICES

PAR

Le Dr Paul GARNIER

MÉDECIN EN CHEF DE L'INFIRMERIE SPÉCIALE DU DÉPOT
CHARGÉ DE COURS DE MÉDECINE LÉGALE PSYCHIATRIQUE A LA FACULTÉ
DE MÉDECINE DE PARIS
EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL DE LA SEINE

Communication à l'Académie de Médecine
(Séance du 7 Juillet 1903)



PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain

1903

LES HYSTÉRIQUES ACCUSATRICES

Par le Dr **Paul GARNIER**,

Médecin en chef de l'Infirmerie spéciale de la Préfecture de police (1).

On a fait peser pendant bien longtemps sur l'hystérique tout le poids de ce préjugé populaire, qui lui attribuait une exceptionnelle intensité des appétits sexuels.

Des observations précises ont permis d'apprécier les faits d'une manière plus conforme à la vérité clinique et, à ce propos, on a pu écrire que l'heure de la réhabilitation avait enfin sonné. Peut-être même, sous l'influence de la tendance nouvelle, est-on porté, maintenant, à exonérer trop aisément l'hystérique d'anomalies morales qui la montrent sous un jour évidemment peu favorable, mais lui appartiennent bien en propre.

Si elle n'est pas cette « affamée de luxure » que le vulgaire voit encore assez volontiers en elle, il n'en est pas moins certain qu'elle présente fréquemment des perversions instinctives profondes qui la désignent comme essentiellement dangereuse pour la sécurité et l'honneur des personnes.

L'hystérique a pu, par ailleurs, être une grande calomniée, elle n'en reste pas moins comme le type morbide de la calomniatrice.

Cette disposition spéciale est-elle vraiment liée à la névrose ou provient-elle de l'état de dégénérescence qui s'y adjoint? La question est sans doute quelque peu spécieuse et, sans s'y attarder, on peut dire que la tendance calomniatrice semble bien être fonction de cette névrose dont on ne saurait, d'ailleurs, méconnaître les relations avec la dégénérescence. Elle se traduit en des formes variables qu'on peut essayer de graduer ainsi :

1° L'*inventivité simplement malveillante* s'inscrit comme un premier degré; son caractère de nocuité, déjà fort appréciable, n'est que relatif et n'a pas une très grande portée sociale dans son atteinte à la vérité.

(1) Communication à l'Académie de médecine le 7 juillet 1903.

2° *L'insinuation accusatrice*, encore vague et indéterminée, apparaît comme un second degré; là, les faits imaginés par le cerveau de l'hystérique semblent prendre corps : ce sont plutôt de perfides allusions que des dénonciations précises et le but visé n'est que confusément indiqué. Mais de quelle valeur ne sont pas certains sous-entendus!...

3° L'*imputation calomnieuse* — qui n'est pas toujours, dès l'abord, directe et nominative — constitue le troisième degré. L'œuvre de délation s'organise, se complète, et, dans le récit accusateur, tout est préparé pour enlacer la victime; au besoin, une simulation d'attentat dramatique avec auto-mutilation viendra s'y adjoindre afin d'appeler des conséquences dont la gravité soit proportionnelle à celle du crime ainsi dénoncé.

C'est dans ce troisième ordre de faits qu'il conviendrait de ranger les observations qui font l'objet de ce mémoire.

PREMIÈRE OBSERVATION (Infirmerie spéciale du Dépôt) (rédigée avec le concours de M. le Dr de Clérambault, interne du service). — *Débilité mentale. — Hystérie. — Simulation d'une tentative d'assassinat suivie de viol. — Automutilation; liens enserrant le cou et les membres, etc., etc. — Désignation, vague dans les termes mais assez précise dans l'intention, du prétendu coupable, jeune homme ayant provoqué chez elle un fort dépit amoureux en dédaignant ses avances. — Internement.*

Une jeune fille de vingt-deux ans, Louise G..., domestique chez des cultivateurs des environs de Paris, fut trouvée dans la matinée du 16 avril 1901, étendue sans mouvement sur son lit. Elle émettait des plaintes confuses et portait à la partie antérieure du cou une plaie transversale peu profonde; sa chemise était tachée de sang, ses pieds étaient liés et une corde enserrait son cou. La porte de la chambre était fermée intérieurement, la fenêtre était ouverte et les carreaux en étaient brisés. Il semblait bien que le malfaiteur avait suivi cette voie pour pénétrer dans la chambre et s'enfuir, son forfait une fois consommé.

Dès qu'elle parut en état de parler, Louise G... fut invitée à fournir des indications sur le drame. Tout en continuant à gémir, elle raconta péniblement qu'elle avait été victime d'un viol et d'une tentative d'assassinat... Un homme masqué, vêtu d'une redingote, coiffé d'un chapeau demi-forme, avait pénétré, en pleine nuit, dans sa chambre, par la fenêtre... Réveillée en sursaut, saisie d'effroi, elle n'avait pas eu le temps de crier à l'aide que déjà l'individu masqué s'était jeté sur elle, lui mettant la main sur la bouche, lui couvrant la tête avec l'oreiller... Puis, il avait sorti de sa poche une bouteille qui devait contenir un narcotique. A peine ce flacon avait-il été placé sous ses narines qu'elle perdait connaissance, etc.

Une enquête fut ouverte. De nombreux indices décelèrent bientôt la supercherie... Les carreaux de la fenêtre avaient été brisés *de dedans en dehors*... On trouva dans la poche d'un tablier tombé près du lit, le couteau qui avait servi à sectionner le cou; la lame était tachée de sang. Ce couteau appartenait au patron de la jeune fille. Enfin, on découvrit, dans la poche d'une jupe, quelques fragments de corde et celle-ci était exactement semblable à celle qui enserrait le cou et les membres de Louise G...

Des demi-aveux devaient être obtenus un peu plus tard. Louise G... s'était blessée et attachée afin de faire croire à un attentat.

Le but de cette simulation? Un jeune homme, en dépit de ses avances, avait fait le dédaigneux à son égard... Sans le désigner tout d'abord très nettement, Louise G... donnait vite à comprendre que l'agresseur ne pouvait être que lui. A son arrivée dans le service, Louise G... garde une attitude calme et réservée, mais sa physionomie est bizarre et son langage ne l'est pas moins.

Comme une personne qui serait livrée à l'*illusion d'un rêve*, elle répète d'une voix dolente et monotone : « Je ne veux pas aller au bal masqué... Je ne veux pas y aller ! »

Cela est dit avec des intonations puériles et mignardes...

La malade ne paraît aucunement se préoccuper de ce qui l'entoure...

Quelques heures plus tard, questionnée au sujet de cette phrase : « Je ne veux pas aller au bal masqué », Louise G... nous déclara que, la nuit précédente, *elle avait rêvé qu'on l'emmenait au bal masqué.*

La jeune malade poursuivait donc, à l'état de veille, — ou à l'état de veille apparent, — l'idée surgie en son cerveau pendant le sommeil et parlait en quelque sorte *comme on parle en rêvant.*

Louise G... nous refait le récit du prétendu attentat, elle n'y met point d'ailleurs cette complaisance suspecte qu d'autres apportent dans la narration de faits d'apparence aussi dramatique. Elle produit tout de suite l'impression d'une nature concentrée et nullement expansive, peu disposée à s'abandonner aux paroles inutiles où l'on peut s'embrouiller et se trahir.

L'examen somatique aussitôt pratiqué nous permet de nous assurer que Louise G... ne porte aucune trace de lutte ou de violence. Les organes génitaux sont indemnes de toute lésion.

La plaie transversale du cou est longue de 4 centimètres et est peu profonde. Cette blessure avait donné lieu à une hémorragie assez abondante, mais il n'en était résulté aucune réaction fébrile. La malade se plaint d'une forte courbature qu'elle attribue, nous dit-elle, *à l'étreinte de l'homme consommant son forfait.* Elle ajoute qu'*elle a, aux parties génitales, la sensation que doit éprouver une femme qu'on vient de violer.*

De père et mère inconnus, Louise G... est une fille de très petite taille, d'allure timide et gauche, de mise simple et sans apprêts, de physionomie plutôt ingrate avec son visage asymétrique et ses traits incorrects.

Son enfance ne paraît avoir été marquée par aucune maladie grave. Des bizarreries de caractère apparurent au moment de l'évolution de la puberté. Très irrégulièrement menstruée, elle semblait surtout singulière, morose, cha-

grine à certaines époques. A peine pourvue de notions tout à fait élémentaires acquises à l'école communale, elle aimait, cependant, s'absorber dans la lecture des romans-feuilletons.

Il ne semble pas qu'elle ait jamais été atteinte d'attaques de nerfs... mais une grosse émotion la faisait suffoquer.

On retrouve chez elle les stigmates de l'hystérie : hyperalgésie généralisée avec accentuation particulière sur certains points (zones mammaires, abdominales) ; réflexe pharyngien émoussé ; rétrécissement du champ visuel, etc.

L'*habitus moral* de Louise G... fut curieux à étudier pendant les jours qui suivirent le prétendu attentat. Elle produit ses assertions relatives à cet événement d'une voix molle et d'un ton assez détaché.

Le scepticisme qu'a éveillé son récit ne paraît pas la froisser et ne suscite, chez elle, ni un surcroît d'énergie dans l'affirmation, ni un effort soutenu pour réunir des preuves et entraîner la conviction. Elle répète toujours cette phrase : « Je ne puis dire que ce que j'ai déjà dit... » A la manière dont cela est énoncé, d'un accent languide, on a le sentiment que l'interprétation de semblables paroles pourrait bien être celle-ci : « J'ai commencé à raconter la chose de cette façon, il faut bien que je continue. » Telle semble être, en effet, la raison de cette obstination qui n'est point, d'ailleurs, pour étonner outre mesure chez cette fille de la campagne.

En somme, Louise G... tient moins à ce qu'on la croie qu'à se conformer à une version déjà produite par elle, quand bien même l'invraisemblance en est manifeste.

Cependant, au bout de quelques jours, une modification notable se produisit dans l'attitude de Louise G... Relativement inerte jusque-là, elle commença à faire montre d'un travail d'esprit dans lequel elle désirait certainement qu'on la suivît. Sans prouver, plus qu'avant, le fait même de l'attentat, elle tenta d'émettre une opinion au sujet de l'homme qui en serait l'auteur. On la vit, alors, interpréter bizarrement certains détails du fait ou plutôt certaines circon-

stances qui l'avaient précédé... Ainsi, elle nous fait part, comme d'une découverte capable de guider les investigations de la justice de cette remarque qu'elle n'avait pas, dit-elle, songé à signaler tout d'abord... Le dimanche précédent, un homme en redingote l'avait suivie...

Elle se rappelle maintenant que cet homme ressemble à *quelqu'un qu'elle connaît bien et qui lui touche même d'assez près*. Elle note encore, avec quelque étonnement apparent, que toutes les indications des faits convergent vers la même personne.

Il est visible, à ce moment, que Louise G... sans paraître y mettre ni passion, ni animosité, manœuvre du mieux qu'elle peut — et son effort est tout de même teinté de puérilité — pour orienter les soupçons sur un jeune homme qui servait dans la même maison, Charles X... avec qui elle avait eu une ébauche de liaison à laquelle ce dernier n'avait pas cru devoir donner suite.

Veut-on l'amener à préciser ses dires, à formuler une dénonciation formelle, elle s'attarde à des réticences... Sur une interpellation catégorique, elle garde un silence qu'elle tient évidemment à voir interpréter comme une adhésion.

Elle eut tout à fait triomphé, sans doute, si un magistrat commentant son attitude, au moment d'une confrontation avec Charles X... eût dit à celui-ci : « Cette réserve de Louise G... revêt contre vous une singulière signification... Dépourvue de toute animosité, cette jeune fille évite de vous charger ; elle se borne à citer des faits, nous laissant le soin d'en tirer la conclusion. »

Enfin, lors d'un dernier examen, Louise G... demanda à nous parler *confidentiellement*. Le visage inondé de larmes, elle nous fit l'aveu implicite de sa supercherie, tout en restant encore dans un certain déguisement de la vérité, comme si la vérité entière représentait une attitude difficilement compatible avec son tempérament de fille hystérique, dégénérée et très faible d'esprit. A ces titres divers, elle avait sa place marquée dans un établissement spécial, du moins pour quelque temps, et nous la fîmes diriger sur le

service de M. Magnan, à Sainte-Anne, où nous eûmes l'occasion de la revoir nombre de fois et de constater la persistance de cette singulière attitude, qui la faisait à peu près indifférente en regard de l'énormité du mensonge; celui-ci avait l'air de s'annexer au *moi* conscient, à la manière d'un rêve, d'un phénomène mental si vague et lointain qu'il en devient presque *impersonnel*.

Ainsi que dans presque tous les épisodes de ce genre, on trouve ici, comme origine de la combinaison mensongère, une sorte de dépit amoureux... Charles, aux yeux de Louise G... avait eu le tort de dédaigner ses avances... Le compromettre dans une fort grave affaire de viol et de tentative d'assassinat lui apparut comme la meilleure des vengeances et elle n'hésita pas à *fortifier* le roman par une automutilation. On note, en ce cas, une fois de plus, la mise en scène relative à un prétendu viol, idée qui est presque solidaire, chez l'hystérique, de la tendance accusatrice.

Louise G... s'était, en somme, essayée aux mêmes procédés d'attaque que ceux employés par Mlle de Morel contre le lieutenant La Roncière. Si l'on analyse cette observation célèbre, — témoignage si probant du danger social que constitue la tendance calomniatrice de l'hystérique, puisque un malheureux officier fut flétri et condamné à vingt ans de réclusion sur de fausses dénonciations, — on découvre, chez la triste héroïne de ce drame, âgée de 16 ans seulement, un violent dépit amoureux en même temps que l'ardent besoin d'attirer l'attention. Des phrases banales adressées par le lieutenant à la jeune fille sur la beauté de sa mère, encore fort jeune et séduisante, semblent servir d'amorce en suscitant la jalousie... La mise en scène du viol — carreau brisé, ligottage, blessures d'ailleurs légères — fut à peu près la même, tout en étant mieux combinée par Marie de Morel, presque une fillette encore, mais tout de même plus précoce, plus avisée que la petite paysanne d'Épinay. Plus instruite, plus cultivée, plus complexe, plus affinée, elle sut manœu-

vrer de manière à tromper des esprits réputés sages et clairvoyants. Marie de Morel a écrit, dans l'espace de quelques mois, plusieurs lettres qu'elle voulait voir attribuer à celui qu'elle cherchait à perdre. Elle y déploie une psychologie de fillette plus perverse que rouée et y traduit une amoralité singulière, une *nocivité foncière*, susceptible d'entrer en jeu au moindre prétexte. Avant de s'attaquer au lieutenant La Roncière, elle s'était essayée au jeu de la calomnie en visant les siens par un besoin instinctif, violent, irrésistible de calomnier. Elle goûtait ainsi le plaisir de se sentir importante, de disposer de la tranquillité et de l'honneur des gens !

L'expertise médico-légale resta, en l'espèce, à mi-route de la vérité. Les experts déclarèrent que Marie de Morel, en dehors de ses crises (attaques convulsives et délire hallucinatoire) possédait un état mental normal. Ils se demandèrent si l'accusation formulée durant une période lucide pouvait avoir été portée sous l'influence de mobiles pathologiques et résolurent la question par la négative. L'idée ne leur vint pas de chercher la source du mensonge dans un besoin morbide, parce qu'il leur manquait la notion clinique de l'hystérie calomniatrice. Ce ne sont pas seulement les périodes de crise qu'il eût fallu étudier ; il était non moins nécessaire d'analyser les dispositions morales.

Il faut espérer que de nos jours une pareille omission ne serait pas à enregistrer.

Quant à Louise G... infiniment moins habile, elle ne pouvait, fort heureusement, jouir d'un pouvoir aussi dangereux. Le roman élaboré par ce cerveau en quelque sorte infantile, ne devait être qu'un produit mort-né !

Deuxième observation (Infirmerie spéciale du Dépôt) (rédigée avec le concours de M. le Dr de Clérambault, interne du service). — *Dégénérescence mentale. — Hystérie. — Accusation de viol portée contre un prêtre. — Allégation d'une prétendue grossesse consécutive. — Affirmation réitérée et par serments solennels des faits dénoncés. —*

Calomnies contre son père accusé d'attentat incestueux sur sa personne. — Attaques d'hystérie. — Désarroi mental profond. — Internement.

Camille D... est une jeune fille de 22 ans, grande, svelte, d'allure élégante, d'extérieur agréable, de physionomie mobile et expressive. Les traits sont réguliers et on ne note aucun signe de dégénérescence physique. Avec son air franc et primesautier, elle produit une impression favorable et on est, au premier abord, frappé de l'accent sincère de sa parole abondante, facile, imagée, et par l'apparente précision de ses dires, par les nuances délicates de son langage où, en des périphrases pleines de tact, elle essaie de concilier une certaine recherche de modestie avec le souci apparent de la vérité.

Tout cet ensemble de phénomènes psycho-moraux tend à lui faire attribuer, au premier abord, une certaine valeur tant intellectuelle que morale. Mais, après une analyse plus approfondie, on remarque dans ses idées le faible agencement des conceptions, l'impulsivité de son débit, la recherche des images approximatives ou forcées, le besoin incessant de parler, une préoccupation hostile et souvent haineuse envers certaines personnes, préoccupation révélée par l'exagération manifeste et systématique des moindres circonstances.

Sa mère — fille elle-même d'un alcoolique — était atteinte de grande hystérie, et tout ce que nous savons sur elle tend à la représenter comme une personne d'un sens moral peu développé. Elle disparut un jour du domicile conjugal, abandonnant mari et enfants, et on ne sait quelle fut, depuis lors, sa destinée.

Du côté paternel, il n'y aurait rien que de fort normal.

Camille D... à sa sortie du pensionnat où elle fut, en dépit d'une certaine vivacité d'esprit, une élève assez médiocre, montra des dispositions bizarres, inquiétantes.

Dès l'âge de seize à dix-sept ans, se traduit chez elle le souci d'occuper les uns et les autres de sa personne. Successive-

ment, prêtres et médecins eurent à se défendre de ses assiduités. Sa famille était en relations avec un jeune ecclésiastique. Un jour, M. D... père de la jeune fille, rentre à la maison en compagnie du jeune abbé qu'il avait invité à venir partager le repas de famille... Quelques instants après leur arrivée, la jeune fille prend son père à part et, sans le moindre trouble, lui fait cette confidence : « Il y a une chose que je ne puis te cacher plus longtemps. Je suis enceinte de trois mois... Je le sais par une sage-femme que je suis allée consulter. Le père de mon enfant est le prêtre que tu viens d'amener! »

M. D... père, homme fort honorable, bouleversé par cet aveu, chassa le prêtre séance tenante et porta plainte contre lui à l'autorité ecclésiastique qui fit aussitôt procéder à une enquête discrète. Au cours de cette information, les parties furent convoquées à l'archevêché pour un débat contradictoire. La scène y fut assez solennelle. La jeune fille, grave et résolue, jura sur l'Évangile qu'elle était bien enceinte des œuvres du jeune abbé; et celui-ci, à son tour, étendit la main sur le missel et jura devant Dieu et devant les hommes qu'il était innocent! Ce serment ne convainquit point M. D... qui resta persuadé que sa fille avait été séduite.

Un peu plus tard, pourtant, ses yeux se dessillèrent quand il fut, à son tour, l'objet des accusations les plus monstrueuses. En termes formels, la jeune Camille dénonça les entreprises incestueuses de son père et elle déclara qu'elle le tuerait plutôt que de se livrer à lui. S'auto-suggestionnant avec son propre mensonge, l'hystérique devint de plus en plus dangereuse et l'existence entre son père et elle fut marquée par des épisodes dramatiques. Une nuit, par exemple, la jeune fille, à demi nue et tenant, d'une main, une lampe, et, de l'autre, un gourdin, pénètre à pas étouffés dans la chambre où son père dormait. Tragique d'attitude et d'accent, elle lui crie, en s'apercevant qu'il s'éveille avant qu'elle ait pu le frapper : « Malheureux!... tu devais mourir, mais, pour cette fois, tu n'auras que du bâton... Si tu recommences, je te tuerai, comme un chien, à coups de revolver!... »

inquiet à la suite de nombreuses scènes de [redacted] genre, M. D... avisa l'autorité administrative et sa fille nous fut amenée, à l'Infirmerie spéciale. Nous avons déjà caractérisé, en partie, son attitude.

L'exploration relative aux stigmates permanents de l'hystérie fit découvrir une abolition du réflexe pharyngien et une analgésie généralisée, sauf quelques plaques d'hyperesthésie.

La malade est curieuse à entendre dans ses accusations à l'égard de son père. Cette affaire l'occupe à peu près uniquement à l'heure actuelle et lorsque des interrogations cherchent à la ramener à ses anciennes accusations contre un prêtre, elle montre une sorte d'indifférence, répond évasivement et est souvent en contradiction avec ses affirmations d'autrefois... Il est manifeste que ce fait ne l'occupe plus.... Il ne s'agit que d'images représentatives lointaines, en grande partie effacées, altérées... L'imagination travaille maintenant sur d'autres données, non moins illusoires, d'ailleurs, mais avec des images fortes, puissantes dans leur grossièreté.

La malade n'a pas plus conscience de se donner à elle-même un démenti sur les faits anciens que d'inventer relativement aux faits nouveaux ou actuels.

Emportée par sa haine morbide, devenue le jouet d'illusions nombreuses et variées, d'interprétations fausses, Camille D... verse, si l'on peut ainsi dire, dans une sorte de *délire accusateur* qui semble *accuser* à son tour une sorte de délire de persécution. A ce degré de trouble psycho-moral, l'hystérique ne saurait plus guère en imposer. L'énormité des accusations en détruit la vraisemblance et par conséquent le danger, en grande partie du moins...

La malade nous remit un très long mémoire dont nous extrayons les passages suivants :

« 1° Je dis que les rares fois où mon père m'a conduite au café, il clignait de l'œil aux femmes, chose qui me dégoûta beaucoup.

« J'ai vu, *une fois*, son pan de chemise sortant hors de son pantalon ; alors, je l'ai regardé d'une certaine façon,

et, depuis, il n'a plus recommencé. Preuve qu'il l'avait bien fait exprès. Il laissait voir ainsi sa chemise afin de me donner des idées : je le jurerais...

« Il entre souvent dans ma chambre, le matin, sans frapper, et répond, en voyant mon regard : « Je venais voir « ce que tu faisais... »

« Il est entré chez moi *me croyant endormie et comptant en profiter pour abuser de moi.* Mais je ne l'ai jamais, en m'éveillant, surpris penché sur moi et épiant mon sommeil...

« Mon père n'y met pas de discrétion ; aussi, j'ai le dégoût du mariage ; j'étais trop jeune quand cela a commencé. *Étant petite, ma mère me déshabillait pour faire voir à mon père comme j'étais maigre.*

« J'ai vu son pan de chemise dépasser *pendant deux mois de suite, puis cela a cessé*, et, preuve que cela n'était pas dû au hasard, cela ne s'est pas renouvelé depuis deux ans.

« 2° Mon père est un coureur ; l'été dernier, il devait dîner en ville chez une maîtresse avant de dîner à la maison, car j'ai remarqué qu'il n'avait plus d'appétit. Il faisait semblant de dîner, avec moi. Cette femme qui m'a soignée est sa maîtresse; j'ai surpris des regards entre lui et elle. Elle a dit un jour, devant moi, *par allusion à leurs amours* : « Je « plains les gens qui n'ont pas de cœur! » — *C'est clair!* Un soir, à la campagne, j'ai vu les faits suivants. Cette femme, que je soupçonnais, est venue dîner chez nous à la campagne, et elle a ôté son corsage et son corset pour mettre une camisole, chose que je ne ferais pas si j'allais dîner chez un homme, d'autant plus qu'elle avait une chemisette très mince ; et, le soir, comme elle se disposait à se rhabiller pour partir, je l'ai laissée seule dans la salle à manger, au rez-de chaussée; sortie, par hasard, dans le jardin, j'ai surpris mon père s'y promenant; il a regardé dans la salle à manger à travers les lames des volets; en me voyant il s'est mis à marcher; en même temps, j'ai entendu la femme qui s'éloignait de la fenêtre. Pour rentrer dans la salle à manger

j'ai frappé, et j'ai vu la femme commencer seulement à attacher son corsage. *Tout cela ne se serait pas passé, si elle n'était pas la maîtresse de mon père.* Depuis, je l'ai mise à la porte...

« 3° Je suis certaine, aussi, que mon père n'aurait vu aucun inconvénient *à ce que je me vende*, à ce que je donne mon corps contre de l'argent, et je suis certaine qu'il en aurait profité. Il m'a laissé entendre, bien des fois, *que j'étais une sotte et une fichue bête*, c'est son mot, et je jurerais que c'est la raison pour laquelle il m'a laissée tout l'été dernier sans argent. Il ne me donnait que 100 francs par mois pour la nourriture, l'entretien, etc. Pour économiser, je faisais la lessive moi-même, ce qui me rendait la figure noire, violette, me faisait venir de la mousse blanche dans la bouche, et me causait de violents battements de cœur pendant plusieurs jours.

Une fois que je lui demandais de l'argent et qu'il m'en refusait, je l'ai appelé lâche, parce que je savais, ou plutôt je soupçonnais, fortement, qu'il avait une maîtresse. Je l'ai appelé lâche parce qu'il me refusait de l'argent; alors, il m'a prise par les poignets et j'ai crié au secours. C'est alors qu'il a crié qu'il ne voulait pas me donner de l'argent pour que j'aille me promener; autrement dit : *il voulait que je me promène*; c'est clair. D'ailleurs j'ai senti plusieurs fois qu'il *me suggérait d'aller me promener.* Il veut aussi m'hypnotiser pour me livrer et me vendre pendant mon sommeil. D'ailleurs, les suggestions ne fonctionnent que depuis qu'il a des besoins d'argent.

« 4° Plusieurs fois, il a voulu me tuer. J'en ai pour preuve les coups que je ressens et sa pâleur quand je lui dis certaines paroles, et les dialogues que nous avons échangés par suggestion.

« Un soir, à dîner, j'ai vu mon père, soudain, les yeux blancs et retournés comme ceux d'un mort, la figure très blanche, les lèvres pâles aussi, avec de la bave au coin de la bouche, et, en même temps, j'ai tressailli. Sa pâleur s'est renouvelée trois fois, et, aux trois fois, j'ai tressailli. La

troisième fois, comme je ne voulais pas que cela continuât, je lui ai dit de faire attention à lui, et j'ai pris l'offensive. Je l'ai fixé à un certain point de la tête et j'ai pensé que s'il continuait je le tuerais. Aussitôt, il a reçu un coup juste au point de la tête que je fixais; il a tressailli, il est devenu très pâle, et il est sorti en tremblant.

« Je suis sûre qu'il est allé dans sa chambre à l'endroit où était son revolver, mais il est revenu sans l'avoir pris. Avant de pâlir et avant de trembler, mon père m'a répondu : « C'est « plutôt à toi de faire attention ! » Je lui ai répondu que je le savais, et que je me tenais sur mes gardes. *C'est alors qu'il a tant pâli et qu'il a songé à me tuer, puisque c'est alors que j'ai eu froid.* Quand mon père s'est aperçu que je savais, que j'avais deviné ce qui se passait dans son cerveau, alors j'ai eu très froid, très froid, froid comme je n'avais jamais eu froid; cela me pénétrait jusqu'au milieu des os; en même temps, j'ai été prise d'un tremblement nerveux, comme je n'en ai jamais ressenti. Plusieurs fois aussi, étant seule, j'ai reçu des coups au cœur, *comme des coups de revolver, parce qu'il voulait me tuer avec un revolver.*

« 5° La preuve que mon père m'hypnotise, c'est que je le surprends, souvent, le regard fixé sur moi, et qu'il a alors des yeux de fou. J'ai pensé, d'abord, qu'il était fou, et non criminel; je voulais bien admettre qu'il était fou, mais je voulais espérer qu'il n'était pas criminel et je le lui ai donné à entendre. *Je le devinais quand il me regardait; j'en ressentais des palpitations*; il me rendait d'ailleurs malade; une fois où je souffrais du cœur, sans penser encore à la suggestion, il m'est venu à la bouche une mousse rose, je m'en suis plainte à mon père, et il a haussé les épaules. Une autre fois, j'ai eu des crampes d'estomac bizarres, après avoir bu du champagne, et mon père a encore haussé les épaules; je crois, sans pouvoir l'affirmer, qu'il m'a fait beaucoup de méchancetés pendant le dîner. Une autre fois, comme je venais de l'avertir que je n'étais pas dupe, *il s'est vengé immédiatement en me faisant souffrir de la tête.* J'ai cru que j'allais avoir une méningite. *Ce jour-là, mon cerveau*

a dû avoir à accomplir une tâche phénoménale. Je me suis mise à manger pour changer mes idées, et aussi pour changer le cours du sang.

« La preuve que c'est lui qui me torture, c'est d'abord sa pâleur quand je fais des allusions. Ensuite, il se venge instantanément. Un jour où je lui servais du café trop fort, et où il s'en plaignait, je lui dis : « Tu devrais moins en » boire; il y a bien des choses que tu ne ferais pas si tu en buvais » moins. » Ce qui voulait dire qu'il serait moins fou, moins criminel. Aussitôt, j'ai souffert de la tête autant qu'il est possible d'en souffrir.

Un soir, me trouvant seule à la maison, je me suis sentie prendre à bras le corps, comme si l'on voulait m'assassiner; je me suis placée de façon à surveiller la porte, et j'ai gardé la lampe en veilleuse. Puis, mon père est rentré ; j'ai dormi et j'ai été réveillée par un grand coup au cœur, un coup si grand que mon cœur a cessé de battre ; alors, j'ai rallumé ma lampe, je me suis secouée, frottée, j'ai essayé de m'émotionner pour faire rebattre le cœur et je ne me suis endormie que quand il a battu régulièrement. J'ai eu, à ce moment-là, le pressentiment *que mon père me suggestionnait, d'autant plus que j'avais laissé ouverte la porte* qui mène de ma chambre au salon ; le lendemain matin, *j'en ai eu la certitude* quand j'ai vu mon père me regarder avec des yeux de fou.

« Les sensations que je prévois se réalisent. Ainsi, le soir où j'ai tant souffert, quand je me suis couchée j'étais très inquiète... j'avais peur d'une chose inconnue, j'étais certaine que je serais réveillée pendant la nuit, et je ne savais pas si ce serait comme la fois où j'ai reçu un si grand coup au cœur, et j'ai laissé ma lampe allumée en veilleuse. Ma prévision s'est réalisée de point en point : j'ai été réveillée en sursaut par un coup derrière la tête. Je n'ai pas eu peur du tout, mon cœur ne s'est pas arrêté ; il n'a pas marché plus vite non plus; j'ai seulement été prévenue qu'il ne fallait pas que je dorme ; alors, étant éveillée, *j'ai éprouvé une sensation bizarre dans le bras droit et dans les jambes,*

comme un courant, et je suis persuadée que, si j'avais été endormie, mes jambes auraient marché et que mon bras m'aurait servi à faire quelque chose.

« J'ai ressenti de violentes secousses dans la tête, comme des coups de revolver, jusqu'au jour où, étant très inquiète, j'ai fait décharger le revolver de mon père et le lui ai fait charger à blanc. Le soir même, j'ai senti que mon père me suggestionnait ; je lui ai dit de faire attention à lui ; alors il est devenu très blanc.

« Je me défends contre la suggestion en me barricadant dans ma chambre ; j'ai aussi prié mon médecin de me suggestionner de son côté, en mettant sa main sur mon front. Enfin, pour éviter les suggestions de mon père, je surveille constamment mon esprit, j'évite les travaux absorbants comme la broderie ; enfin, je lui défends de me regarder.

« *Par la suggestion, il a voulu me faire commettre un crime;* car, pendant plusieurs jours et à partir du moment où j'ai senti ses tentatives de suggestion, *il a laissé son revolver à la maison*, chose qu'il ne fait jamais habituellement, et qu'il a cessé de faire à partir du moment où il a commencé à recevoir lui-même des coups dans la tête. Je le crois encore parce que j'ai eu pendant un moment une grande peur du revolver, je n'osais pas y toucher, je n'osais pas même aller dans le coin de la chambre où il se trouvait ; alors qu'habituellement je n'en avais nulle frayeur. Depuis ce moment, aussi, j'ai ressenti fréquemment la peur de tuer quelqu'un ; et *c'est à ce même moment que mon père a commencé à se plaindre de ses besoins d'argent.*

« Le jour où j'ai eu ce grand tremblement, *mon père m'a suggéré de me suicider.* Ce qui me fait penser cela, c'est que, le lendemain, *le bruit de l'eau m'attirait.* Pendant que je me disposais à me débarbouiller, comme je remuais le coin de ma serviette dans l'eau, j'ai éprouvé une satisfaction si grande à entendre le bruit de l'eau, que je me suis comme réveillée et que j'ai dit tout haut, bien qu'étant seule : « Qu'est-ce que je fais là ? » Pendant plusieurs jours je n'osais plus toucher à l'eau, j'en avais peur : je n'en ai

pas même bu. *J'ai pris le tramway au lieu de prendre le bateau.* Enfin, en passant le long du lac Daumesnil, j'avais soin de me tenir à distance du bord, et cependant je n'étais pas rassurée; à un moment quelqu'un m'a frappée dans le dos (j'étais toujours près du lac), j'ai été très saisie, et depuis ce moment l'eau ne me fait plus peur.

« *J'accuse mon père d'avoir voulu abuser de moi, endormie par la suggestion.* Preuve : une fois, vers le mois de mars ou avril, je me suis réveillée en sursaut au moment où mon père entrait dans ma chambre avec de la lumière. Je suis certaine que c'était dans un but malhonnête, car il a paru très surpris, très penaud de me voir réveillée, et que lorsque je lui ai dit de s'en aller, qu'il me faisait mal aux yeux avec sa lumière, il m'a répondu, très bas et la voix mal assurée, que c'était pour venir chercher des allumettes. Le lendemain, je me suis assurée qu'il avait deux boîtes d'allumettes; je le lui ai fait remarquer. Ceci se passait en mars, sinon en février. Je n'ai pas pensé, tout d'abord, qu'il voulait abuser de moi, je n'y ai pensé que voilà quelques jours (en juin), ou plutôt j'y ai pensé en avril; ceci est arrivé en mars ou février. »

Les convictions fermes de la malade, fondées sur des interprétations et notamment sur des sensations interprétées, offrent une certaine analogie avec un délire de persécution survenant chez un dégénéré. Les traits qui l'en distinguent sont nombreux : un sentiment violent a précédé de longtemps les conceptions ; nous ne trouvons pas d'hallucinations des sens, mais simplement des illusions de la sensibilité générale; les préoccupations gardent une orientation unique, elles durent depuis déjà trois ans, sans d'autre phase d'excitation que quelques colères de névropathe; chaque concept en particulier naît et passe, avec une rapidité excessive. *Visiblement, la tendance accusatrice est ici primordiale et fondamentale.* Des différences encore plus grandes distinguent cet état d'âme spécial des délires intellectuels vrais.

Les réactions de la malade ont consisté en une attitude constamment hostile envers son père, qu'elle se vante de n'avoir pas embrassé depuis trois ans, en des colères, des refus d'obéissance, des avertissements bizarres, faits en termes plus ou moins obscurs; enfin, en des violences.

« Depuis deux ans, nous dit le père, les allures de ma fille sont incompréhensibles. Le matin, je la quitte gaie et expansive, à midi je la retrouve morose et hostile. Le moindre mot de ma part provoque une impatience, souvent une fuite brusque. Elle donne à tout cela des prétextes quelconques, je ne m'en explique pas la raison vraie. Malgré mes préoccupations d'affaires, notre vie n'a rien de spécialement triste pour elle. Le 12 mai, elle me déclare que désormais elle ne préparera plus notre dîner; comme je lui en demande la raison, elle répond : « Tu connais M. M... il est « toujours place de la Nation; fais attention à toi, tu pourrais « aller le rejoindre! » Le lendemain, elle racontait à son docteur qu'elle pensait avoir tué M. M... par suggestion !...

« Au mois de mars, elle est entrée dans ma chambre, à *deux heures du matin*, portant une lampe et une canne. Elle me réveille et me dit : « Cette fois tu vas avoir « du bâton, *tu sais ce que tu as fait hier; tu oses nier?* » et elle me frappait sur le bras. Elle était venue vêtue d'un jupon et d'une chemise, très pâle, parlant d'un ton nerveux et emphatique. Elle est partie, disant : « Si tu « recommences, je te tue ». Je lui ai répondu quelque chose comme : « Malheureuse, tu m'as frappé », et j'allais sortir de mon lit, quand je me suis arrêté, parce que j'étais en chemise. *Elle ne m'a jamais rien reproché en termes clairs;* j'ai su seulement par son médecin qu'elle avait parlé de suggestion. »

En relatant, ci-dessus, les dires de la malade, nous avons, dans l'intérêt de la clarté, apporté dans son exposé une certaine coordination qui manque, d'une façon absolue, à ses associations d'idées, lors même qu'elle écrit à loisir. Le compte rendu intégral d'un interrogatoire donnera une

idée plus exacte de ses opérations mentales. Le dialogue suivant montre bien le caractère superficiel de ses associations d'idées, la mobilité de son humeur, l'étrangeté de certaines réactions, et d'autres particularités que nous commenterons. La malade se montre légèrement émue, puis regarde avec curiosité les auditeurs et *sourit*; elle montre, au cours du dialogue, une certaine fébrilité, due uniquement à la passion qu'elle apporte à son exposé. Au reste elle paraît, dès les premières phrases, satisfaite de se voir écoutée et elle déclare spontanément : « Je suis *enchantée* d'être le centre d'une réunion aussi distinguée. »

« D. — Ces messieurs connaissent vos griefs. Ils ont lu vos accusations écrites. Désirez-vous que nous remettions votre plainte au Procureur de la République?

« R. — Oui, oui.... (*air grave; puis, subitement sourire à un des auditeurs*).

« D. — Vous vous rappelez la nuit où vous avez frappé votre père. Il porte plainte de son côté.

« R. — Tant mieux. Je ne l'ai pas fait pour cela, mais la justice peut poursuivre.

« D. — Il niera. Avez-vous des preuves?

« R. — Des preuves? mais sa blancheur subite, à lui qui est si rouge!

« D. — Cette nuit-là, aviez vous l'intention de le tuer?

« R. — Je ne l'ai pas tué, parce que je l'ai vu si blanc, si faible, si lâche, les joues pendantes, molles, les yeux cernés. Autrement je l'aurais tué à coups de bâton; il ne pouvait pas bouger. (*Subitement.*) *Je crois que mon médecin m'a suggéré de me défendre*, si mon père recommençait. Il ne m'a rien dit, mais j'ai deviné; c'était pour faire éclater la chose. Si mon père avait pu se lever, il se serait levé; mais il était comme paralysé.

« D. — Votre père a laissé traîner son revolver?

« R. — J'aimerais mieux tuer mon père que tuer quelqu'un par son ordre. J'ai reçu de lui, par suggestion, des coups

de poignard, et il m'a prise par le dos. J'ai reçu aussi dans la tête des coups, juste comme je les attendais (*la malade prend un air recueilli, puis anxieux*) *Je sens que la personne que je dois tuer est ici* (*rire de la malade*). Vous tremblez tous! J'ai ressenti de petits coups dans la tête et dans les bras.

« D. — Comment avez-vous compris les intentions de monsieur votre père ?

« R. — Comment j'ai compris son but? Je n'ai guère la tête à le dire ; *je ne le sais plus*. Mon père n'était guère convenable avec moi. Le pan de sa chemise sortait de son pantalon, le matin, pendant deux mois de suite ; *tous les jours pendant deux mois*, et cela n'a jamais recommencé. Donc, c'était calculé !

« D. — Pourquoi le Dr Z... a-t-il cessé de vous recevoir ?

« R. — Le Dr Z... m'a mise à la porte, parce que... (*sourire, puis air de reproche mutin pour les médecins qui l'entourent*) je ne sais comment le dire (*air subit de surprise, puis exclamation*). *Le docteur doit être mon tuteur!* Pourquoi souriez-vous ainsi? Je crois que vous connaissez le Dr Z... Pourquoi ne répondez-vous rien? Vous voyez bien qu'il y a quelque chose! (*Silence de quelques secondes.*)

« D. — A quoi pensez-vous?

« R. — (*Franchement.*) Je ne pense à rien. Je suis enchantée d'être le centre de cette réunion.

« D. — Ces messieurs connaissent vaguement l'histoire de l'abbé (*moue enfantine de C. D...*). Voulez-vous nous la raconter ?

« R. — Endormez-moi, vous m'interrogerez. Je serai comme absente.

« D. — Est-il exact qu'il ait eu de vous quelques baisers?

« R. — L'abbé est un menteur.

« D. — Vous pouviez devenir enceinte ?

« R. — Je ne sais pas.

« D. — Il vous a fait asseoir sur le lit, puis il vous a, dites-vous, renversée. Vous avez parlé d'une grossesse ?

« R. — (*Souriant.*) Pas du tout. Lui, c'est un sacrilège, il mériterait la guillotine. Mon père aussi, quand il voulait me dire de tuer. (*Subitement.*) *La personne que je dois tuer doit être par là, car en passant par là, et là seulement, j'ai froid.*

« D. — Comment votre père vous a-t-il suggéré de tuer ?

« R. — Il m'a présenté un grand coupe papier en métal long et pointu, *que j'ai remis ensuite à un agent.* Il m'a suggéré divers procédés, *car j'ai peur successivement d'une lame, d'un revolver, des fenêtres et de l'eau.* Un jour où je causais avec lui, au sujet d'un couteau qu'il avait mis sur la table, près de moi, j'ai senti mon père me suggestionner; alors je l'ai regardé, et lui, gêné, s'est baissé; son cou s'offrait à découvert, et j'ai pensé de façon à lui faire comprendre, que s'il continuait je le tuerais. Au même moment, j'ai touché le couteau, mais seulement afin de l'écarter. Mon père qui n'avait rien pu voir, mais qui sentait une suggestion, m'a dit vivement : « Qu'est-ce que tu fais ! » *C'est une preuve !... J'ai eu peur d'avoir envie de le frapper.*

« D. — Votre père a couru alors un grand danger?

« R. — Non, j'ai eu peur seulement qu'on ne m'obligeât à le tuer?

« D. — Actuellement, vous désirez le tuer ?

« R. — Je veux le rendre fou, c'est pire. Il le mérite. Si on l'arrête, cela me fera mal, cela me fera quelque chose, *mais il le faut.* J'ai manqué de mourir souvent, quand j'ai eu si froid ; j'ai envoyé chercher mon médecin, parce que je ne pouvais plus faire battre mon cœur. (*Silence.*) *Est-ce qu'on ne m'aurait pas suggestionnée ici cette nuit ?* On m'a fait voir ma petite sœur, toute changée.

« D. — Vous avez un frère, qui est, paraît-il, intelligent et d'un caractère calme, qu'en pensez-vous?

« R. — Mon frère est l'amant de ma mère. *Il l'était déjà à dix ou douze ans*, quand ma mère est partie de chez nous. La preuve, c'est qu'en partant ma mère m'a dit : « Reste « ici, prends à ton père tout le possible; puis, tu viendras « nous rejoindre, tu coucheras dans le lit de camp, ton frère

« et moi nous prendrons le grand lit. » *Donc elle avait au moins l'intention d'en faire son amant.* Ma mère a des attaques. *Elle passait sur moi ses crises de nerfs.* Elle me rendait encore plus malheureuse que mon père. Ma petite sœur, à huit ans, s'est fait une brûlure à la jambe, ma mère ne l'a ni veillée, ni soignée : la nuit, c'était moi qui me levais à cause d'elle. Sa méchanceté m'a fait souffrir moralement tout ce qu'on peut souffrir, j'en ai contracté une maladie de cœur ; mon cœur se gonfle par moments, et il en résulte une oppression énorme. Ma sœur est morte de faiblesse, parce qu'on ne l'a pas soignée. On l'a laissée deux ans sans sortir ; et elle n'avait mal qu'à la jambe. Sa jambe n'était jamais pansée. Moi, je versais de grosses larmes ; quant à mon frère, il n'a pas pleuré ; or, ma mère a dit que mon frère, qui n'a jamais pleuré, avait beaucoup de cœur. Il n'avait pas de cœur. On louait son courage, parce qu'il a tenu ma sœur pendant une opération ; quand on a du courage, on ne tient pas une petite fille. (*Voyant des sourires dans l'auditoire.*) Ce n'est pas que j'en veuille aux docteurs, j'aimais bien le Dr G... ; quand il venait à la pension, j'aurais bien voulu qu'il regardât de mon côté. Je pleurais pour ma petite sœur, et ma mère m'appelait comédienne ; à huit ans ! on n'est pas comédienne à huit ans ; au contraire, je retenais mes larmes. »

Au cours de tout cet exposé étrange, on voit se traduire dans un véritable luxe d'accusation, la sensation de satisfaction avouée par la malade elle-même, l'absence d'étonnement et de méfiance vis-à-vis de ceux qui l'interrogent, la crédulité anormale et l'affectivité facile. La malade est restée trois jours à l'Infirmerie spéciale, formulant ses accusations, soit oralement, soit par écrit, sans paraître se douter qu'elle fût observée et qu'elle pouvait n'être pas libre. L'absence de tout jugement sur sa propre attitude procède du même manque de critique, qui l'empêche de s'apercevoir du peu de force de ses arguments, et de ses

contradictions formelles. Ce manque de critique a pour cause une impuissance à comparer, défaut dû, lui-même, à l'envahissement de tout le champ mental par l'idée à substratum émotif fort : l'idée forte, chez elle, devient exclusive. Sa pensée ne contient qu'une image ; de là, impuissance de synthétiser, c'est-à-dire de juger et de déduire.

Les détails nombreux qu'elle apporte autour de chaque affirmation donnent l'impression du fait vécu.

Lui demande-t-on la raison de tel acte, soit chez elle-même, soit chez autrui, elle répond instantanément par un fait souvent compliqué, et de valeur logique toujours faible, mais si rapidement énoncé qu'on ne peut pas douter de sa bonne foi. L'imagination joue, chez elle, avec la rapidité du souvenir, d'autant plus que, comme nous venons de le voir, nul contrôle ne vient l'enrayer. Nos questions, qui suscitent en elle des groupes d'images inattendues, y provoquent, même avant qu'apparaissent les images, cette sensation particulière que donne le réveil d'un souvenir. A peine la question est-elle terminée que la physionomie de la malade s'illumine, elle semble nous remercier de lui avoir rappelé un fait important pour elle et pour nous, et sans un effort pour se recueillir, sans même un moment de doute, elle fournit une explication qu'elle-même ne sent pas, qu'elle invente... *impulsivement*.

Cette facilité de parole, jointe aux jeux expressifs de physionomie, à une mimique abondante et prompte, mais parfois contenue, et qui n'en paraît que plus sincère, jointe enfin au charme réel qui se dégage de toute sa personne, est de nature à impressionner un auditoire.

Cependant, l'observateur prévenu doit tenir pour suspects ces mêmes signes qui semblaient d'abord favorables. Le propre d'un témoin de bonne foi n'est pas seulement de parler avec fermeté ; mais aussi de se recueillir, d'hésiter ses scrupules ralentissent son débit ; telle apparente contradiction, entre tel et tel de ses dires, le gêne un instant, ou plutôt l'impatiente, le force à revenir en arrière, ou à

ajourner sa réponse. Ici, rien de semblable ; la malade n'a pas même conscience de la variabilité de ses dires ; elle expose, avec une conviction égale, la narration et l'hypothèse ; à force d'improviser, elle prête à autrui, et se prête à elle-même, une psychologie fantastique. Elle abonde, semble-t-il, en détails précis, mais les plus graves souvenirs lui échappent. « Comment j'ai compris l'intention de mon père ? Je ne le sais plus, j'ai oublié. » A ce sujet, une personne normale donnerait des motifs et des dates. Elle a oublié !... et pourquoi ? elle en donne elle-même la raison : « *Je n'ai pas la tête à le dire en ce moment.* » Expression naïve, trouvée par elle-même, de ce phénomène déjà connu : chez elle, le sentiment crée l'image.

On voit, au cours de ce même dialogue des convictions naître chez elle, en dehors de toute trame logique. Elle *sent* qu'il y a près d'elle une personne qu'elle doit tuer, elle devient subitement *certaine* que le Dr Z... est son tuteur, idée qu'elle n'avait jamais eue, et qui lui paraît confirmée par les sourires de l'auditoire.

Au cours de divers interrogatoires, nous avons pu lui suggérer simplement par l'emploi d'un mot, et sans user de sous-entendus, l'image de faits qu'elle énonçait, quelques secondes plus tard, sous forme d'une accusation. Éveillé par un mot, son esprit formait une image qui, concordant avec sa haine, prenait d'emblée une certitude, et se présentait déjà comme un souvenir.

Chez elle, toute idée soutenue par le sentiment actuel est une idée forte, et jusqu'au moment de sa disparition, qui est brusque, elle reste, dans la conscience, à peu près unique ; du moins, le nombre des images simultanément compatibles est fort restreint. De là, le manque de comparaison, la difficulté de la localisation dans le passé, l'absence de distinction entre le passé et le présent, et l'abolition du sentiment de doute qui est toujours fonction du jugement. Tandis que chez un sujet normal l'idée faible peut être maintenue par un jugement dans la conscience, et donne lieu au senti-

ment de doute, chez la malade rien de tel ne se passe. Ce qu'elle se rappelle vaguement est d'emblée supprimé; les propos qu'elle a tenus, et qui ne cadrent plus avec son état d'âme *actuel*, elle les nie, les ayant oubliés comme, après le réveil, le rêve, un moment précis dans le souvenir, s'efface progressivement. L'image n'a chez elle aucun contour propre; elle doit, non seulement son intensité, mais son existence même, au sentiment sous-jacent; et, comme le propre des sentiments (différents en cela des idées), est, au lieu de se juxtaposer, de s'exclure, il s'ensuit que l'image n'a que deux façons d'être : tantôt forte, et alors d'une réalité absolue; tantôt faible, et alors inexistante. La part du subconscient, dans son mécanisme mental, est encore montrée par ce fait, que tout mot prononcé devant elle, et un peu frappant par sa forme, est ressorvi au bout de quelques secondes, parfois au bout de quelques minutes, comme élément d'une phrase où il joue un grand rôle. Ce fait, banal en soi, prend chez elle, par sa constance, une certaine valeur.

Quant aux accusations elles-mêmes, elles sont fournies, comme on l'a vu, tantôt par des interprétations portant sur les actes d'autrui; tantôt par des souvenirs déformés où les rôles sont intervertis. Une particularité intéressante à noter est de lui voir attribuer à une suggestion paternelle les obsessions impulsives qui entrent par instants, dans le champ de l'automatisme mental. Elle est surprise de les y trouver, et tout de suite il faut qu'elle accuse... son père d'une suggestion criminelle. Parfois, c'est un fait isolé qu'elle transforme en un fait constant; parfois, elle forge de toutes pièces une anecdote. Nous remarquerons, enfin, que la malade a conservé longtemps par devers elle un secret qui, normalement, aurait dû lui peser, qu'elle n'a jamais cherché à fuir une situation jugée par elle dangereuse, et qu'elle nous a fait part de son secret, sans but, sans besoin, on peut même dire sans ocasion, et par manière de bavardage. Camille D... qui ne cessait de demander l'envoi de son père en Cour d'assises, fut dirigée sur Sainte-Anne.

TROISIÈME OBSERVATION (Infirmerie spéciale du Dépôt) (rédigée avec le concours de M. le Dr de Clérambault, interne du service). — *Dégénérescence mentale. — Hystérie physique et morale. — Accusation d'assassinat portée contre son ex-fiancé et sa famille. — Triple condamnation consécutive. — Même accusation formulée ultérieurement contre son père. — Aveux complets à la suite d'une attaque d'hystérie. — Internement.*

Louise H..., âgée de dix-neuf ans, employée de commerce, est la fille d'un ébéniste, homme d'intelligence peu ouverte, mais d'une honorabilité indiscutable.

Sa mère, morte de péritonite, était hystérique ; un frère de celle-ci était aliéné et est mort dans un asile.

Louise H... fut atteinte de la fièvre typhoïde à l'âge de sept ans, et, deux ans plus tard, de chorée. Vers la dixième année survinrent des attaques de nature nettement hystérique, d'abord fréquentes, puis, après ses douze ans (?), assez espacées.

Les stigmates constatés en juin 1896 sont les suivants : analgésie absolue sur presque toute l'étendue de la surface cutanée, sans anesthésie au contact. Diminution marquée de la sensibilité pharyngée ; rétrécissement du champ visuel droit. Pas de troubles de la sensibilité thermique, ni de la perception des couleurs.

Louise H..., qui a été élevée, jusqu'à quatorze ans, dans une pension, montrait du goût pour l'étude et s'instruisait facilement; mais elle était sournoise, menteuse, et s'est fait punir fréquemment pour violences envers ses camarades. À partir de quinze ans, elle travaille dans un atelier de couture ; à l'âge de seize ans, elle s'éprend d'un voisin, Louis G... ; en dehors de sa liaison avec lui, elle paraît être de mœurs légères ; à l'âge de dix-huit ans, elle perd sa mère qui semblait exercer sur elle une heureuse influence. Elle est alors soumise à des suggestions variées venues du voisinage. D'ailleurs, quelque influence qu'elle suive, quelque sentiment qu'elle éprouve, le centre de ses pensées est désormais le

fils G..., ou, pour mieux dire, la famille G... ; des brouilles et des reprises successives, des espoirs communs, des épisodes mélodramatiques, enfin et surtout leur voisinage forcé, même au cours des périodes de brouille, font pour elle de la question G... la grande affaire de son existence.

Voici l'exposé écrit par elle-même, des premières phases de leur liaison.

« J'étais âgée de treize ans quand vinrent demeurer dans notre maison les époux G..., ainsi que leur fils Louis. Une sorte d'intimité s'établit entre nos deux familles et ne fit que s'accroître de jour en jour. Louis G... partit pour faire son service militaire qui dura trois ans. Agée de seize ans lorsqu'il revint, je ne puis définir ce que j'éprouvai... Ma mère s'étant aperçue de ce changement, me questionna et m'arracha mon secret. Les lettres assidues que Louis G... me faisait parvenir ne faisaient que sceller (*sic*) nos relations en cachette, et nos rendez-vous avaient lieu fréquemment. J'appris, un jour, de la bouche même de Louis G..., que n'ayant pu décider sa mère à partager ses idées, il se voyait forcé de m'abandonner pour épouser une personne qu'il disait ne pas aimer. Ma douleur fut atroce, etc. »

Le mariage a lieu, et, pour comble de chagrin, Louise H... voit le jeune ménage s'installer dans sa propre maison. Constamment, elle rencontre Louis G... ; elle évite de lui parler. Bientôt, cependant, celui-ci lui demande des rendez-vous, et, craignant tant soit peu sa mère, c'est son ancienne fiancée qu'il prend pour confidente des ennuis que lui procure sa femme. Il introduit une instance en divorce, voit bientôt le divorce prononcé, et, quittant le logement temporaire qu'il avait loué pour son ménage, remonte au logis maternel. Invisible durant l'instance en divorce, aussitôt libre, il glisse une lettre à la jeune fille, fixant un nouveau rendez-vous. Elle s'y rend ; il lui demande pardon, il l'assure « qu'il est à elle *pour la vie*, et que, maintenant, advienne que pourra, rien ne pourra plus les séparer ».

Là-dessus, Louise H... fait un petit voyage ; puis termine

son apprentissage, et trouve un emploi régulier dans une grande maison de commerce. Elle se sent parfaitement heureuse. En avril 1894, les époux G.. demandent solennellement à M. H..., pour leur fils Louis, la main de sa fille. Là-dessus, entrevue mémorable : M. H... se laisse fléchir, bien qu'il n'éprouve aucune sympathie pour les époux G..., auxquels en temps ordinaire il n'adresse jamais la parole. Il cède donc et l'on fixe la date du mariage. M. H... achète un trousseau et paie généreusement tous les frais de réjouissances préliminaires. De son côté, Mme G... ménage aux fiancés, en sus des rencontres officielles, des rendez-vous clandestins, en semaine, dans une maisonnette isolée qu'on possède au bord de la Marne. Mais, au dîner des fiançailles, M. H... se prend de querelle avec les époux G..., au sujet d'une observation qu'ils viennent d'adresser à sa fille. La fiancée tombe dans une attaque qui dramatise la scène. A partir de ce moment, M. H... ne veut plus voir les époux G... qui se vengent en rompant le mariage. Louis G..., sous leur pression, écrit à M. H... qu'il trouve sa fiancée « trop nerveuse » et renonce désormais à la voir. Louise H..., pour raisons complexes (animosité contre son père, besoin de se dérober au voisinage des G..., horreur de la maison entière), quitte son domicile sans prévenir son père, et se réfugie en province, chez des amis. La mort de la mère, survenue quelques mois auparavant, la privait de tout appui moral dans cette période de désarroi. Son père, lui-même, vint la chercher, se montra plein d'indulgence pour elle, et la ramena, très affectueuse.

Peu de temps après, un événement grave survenait, mettant toute la maison en émoi, et forçant de nouveau la jeune fille à s'occuper de la famille G... Nous reprenons ici le récit de la malade.

« Un jour, M. G... père disparut de son domicile, et toutes les recherches faites pour le retrouver restaient vaines, lorsque, trois jours après sa disparition, son cadavre fut retiré de la Marne, à cinq cents mètres environ d'une petite habitation qu'il avait là. M. G... père était très violent, se livrait à

l'alcoolisme, et, par suite, était fréquemment en querelle avec sa femme et son fils. Ceux-ci n'étaient pas très estimés dans la maison; la rumeur publique les accusa tous deux d'avoir voulu se débarrasser d'un homme qui, cependant, n'était pas méchant, mais qui ne pouvait que leur rendre l'existence désagréable. Par suite de deux lettres dénonciatrices adressées au Parquet, une enquête fut ouverte. Un inspecteur de la sûreté fut chargé de cette affaire et vint très souvent dans la maison recueillir des renseignements. Je fus appelée trois ou quatre fois chez le juge d'instruction, et là, *je fis, sans pitié, d'abominables mensonges*. Le jugement eut lieu, mais je ne fus pas appelée. Par peur de voir condamner celui que j'aimais encore, et aussi pour moi-même, j'avais quitté mon père une seconde fois pour me sauver en Allemagne. J'étais très malheureuse autant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, *mes sentiments affectueux pour Louis G... n'étant pas éteints*, etc. »

Par suite de ce faux témoignage, trois personnes, Mme G..., son fils Louis, et un ouvrier employé par eux, furent traduits devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires, et condamnés à des peines variant de deux à six mois de prison (mars 1895). Elles furent acquittées en appel (avril 1896).

Si l'on compare cette accusation de Louise H... aux accusations formulées par les deux malades qui précèdent, on remarque qu'elle s'en distingue par divers traits. La malade n'a pas eu, la première, l'idée de l'accusation, elle n'est pas seule à la soutenir; elle-même n'aurait peut-être pas la force d'accuser, si elle ne se sentait appuyée et pour ainsi dire entraînée par des volontés étrangères. L'attentat dont il est question n'est plus le viol; la haine, plus ou moins consciemment, s'attaque à tout un groupe. Enfin, par opposition avec le cas de Camille D..., la malade a pleinement conscience de mentir.

Nous trouverons encore l'influence de la suggestion, à

l'origine d'une deuxième accusation portée par Louise H... Circonstance curieuse, c'est le même événement qui sert de thème à ses mensonges; elle n'hésite pas à contredire ses dépositions antérieures; elle agit, cette fois, guidée par les G..., qui ont repris leur empire sur elle, et elle accuse alors son propre père!

A son retour d'Allemagne, effectué après des pourparlers pénibles, elle éprouva envers son père une animosité violente. Celui-ci ne lui a pas pardonné sa seconde fugue, et il l'accable de reproches d'autant plus sensibles qu'elle paraît se trouver, à ce moment, dans une solitude morale absolue. C'est alors que les G... rentrent en scène et voient tout le parti à tirer de l'état d'âme nouveau de la jeune fille. Voici, du reste, sa narration :

« Mon père, en me laissant revenir auprès de lui, m'avait prévenue qu'il ne serait jamais le même qu'il avait été auparavant... Il paraissait gêné en ma présence, et ne parlait que pour m'adresser de mauvaises paroles, c'est-à-dire des reproches qu'il me fallait accepter sans rien dire. Je n'ai pas compris dans toute leur étendue la douleur et le sacrifice que mon père s'était imposés en me laissant revenir. J'avais tant changé ! Je le sentais moi-même. Qu'allais-je devenir de nouveau ?

« Le hasard me remit en présence de Louis G.... Que se passa-t-il entre nous? ma pauvre tête ne me rappelle plus rien. Je sais, toutefois, que lui ayant déclaré que j'étais bourrelée de remords pour tout le mal que je lui avais fait, il me pardonna sans hésiter : « car, m'a-t-il dit, je vois que « vous avez eu la tête montée, mais je veux tout oublier du « passé pour ne vivre que dans l'avenir. » Il me fit encore de belles promesses. Il me mit en présence de sa mère (cela se passa il y a trois semaines) il me fit le *serment* de renouer nos relations si malheureusement brisées, et paraissait sincère. Mme G... me proposa pour le lendemain une promenade à la campagne, fut très gentille avec moi, *ne voulut plus me quitter* et de suite m'emmena coucher

avec elle chez une amie à elle, qui habite aux Batignolles.

« De mon côté, je venais d'accepter de me placer chez d'aimables personnes qui habitent à Vincennes ; Mme G... me dissuada de m'y rendre, en me promettant qu'elle me placerait dans une pension de famille si je voulais me mettre de leur côté. Je devais l'aider dans la tâche qu'elle s'était imposée, de venger la mort de son mari, etc., etc.

« Louis G... me dit, entre autres choses, que s'il avait le bonheur de retrouver l'assassin de son père, il n'hésiterait pas à *prendre pour femme la personne qui le lui ferait connaître*. Comme je ne lui répondais pas, il me fit part de ses soupçons, et osa ternir l'honnêteté de mon père ; il me dit même qu'il avait été *consulter une somnambule*, et qu'il avait appris par elle que mon père avait tué le sien. Mon Dieu, *quelle pensée terrible vint, à cet instant, traverser mon cerveau : c'est comme un coup de massue que je reçus sur la tête ; je me remis cependant, et lui dénonçai sans pitié mon pauvre père.*

« Personne ne peut se faire une idée du bonheur qui se répandit sur le visage de Mme G... à cette révélation : il me semblait qu'elle épiait sur mes lèvres le moindre mot. Elle me prit dans ses bras et m'embrassa sur le front en me disant que désormais elle deviendrait pour moi une mère. *Je m'étais trouvée mal de suffocation*, et, à mon réveil, elle me jurait en présence de son fils et d'une autre personne, qu'elle ne me laisserait jamais ; *et, lorsque les assassins seraient punis, son fils serait à moi pour toujours !*

« Elle avait une haine violente qu'elle nourrissait depuis longtemps à l'égard de mon père, et me disait, pleine de conviction, qu'elle avait toujours cru mon père coupable. Elle me dit aussi qu'il fallait être ferme et accomplir jusqu'au bout le sacrifice. Elle me rappelait sans cesse ces paroles fatales : « Vous êtes pour mon fils. » Elle m'affirma aussi, ces temps derniers, que s'étant rendue dans notre ancienne maison, elle avait appris *que mon père allait se remarier très prochainement*. Elle savait le chagrin que j'en

éprouverais, et elle ajoutait : « Il faut empêcher ce mariage, car votre père se remariant, *vous ne pourriez plus rien espérer de son côté.* Elle me dit de ne plus retourner chez lui, et qu'elle allait m'emmener chez elle, pour lui servir de *dame de compagnie.*

« Il y a huit ou dix jours, elle me dit : « Si votre père est » arrêté aujourd'hui, nous nous en irons demain jeudi », et elle me conduisit devant le Chef de la sûreté en me rappelant bien de ne trahir ni émotion ni chagrin lorsque je paraîtrais devant mon père. Mais, lorsque j'ai vu venir mon père chéri entre deux agents qui étaient allés le chercher à son travail, mon cœur s'est brisé, et je n'ai pu jouer jusqu'au bout mon vilain rôle. A bout de forces, brisée d'émotion, suffoquée, je suis entrée dans la voie des aveux, après une violente attaque de nerfs... »

C'est à la suite de cette crise convulsive survenue dans le cabinet du Chef de la sûreté que la malade fut conduite à l'Infirmerie spéciale. Elle s'était affirmée suffisamment dangereuse par ses mensonges morbides pour rendre nécessaire la mesure de l'internement, et H... fut envoyée à Sainte-Anne.

On retrouve, dans ce deuxième épisode, l'obéissance à la suggestion déjà observée dans le premier. Louise H... s'est montrée suggestionnable dès l'enfance; l'ascendant pris sur elle par Louis G..., en tant que voisin et en tant qu'homme plus âgé qu'elle, ses rancunes dissipées dès la première rencontre, le revirement rapide de ses affections sous la pression de personnes quelconques, sont des marques de passivité. D'ailleurs, elle n'est pas seulement obéissante, mais surtout crédule.

L'idée première de l'accusation semble lui être fournie non seulement par sous-entendus, mais par énonciation formelle. Il est impossible de déterminer la part exacte de l'obéissance, du besoin de plaire, et de la bonne foi, dans la démarche qui s'ensuit.

La suggestion, dans ce dernier cas, s'est exercée avec une force telle, qu'on pourrait être tenté d'y voir la seule cause de l'accusation. Ce serait à tort, selon nous. La suggestion n'a rien créé; elle n'a fait qu'utiliser des éléments innés (propension au mensonge, amour-propre, besoin de nuire) joints à une rancune actuelle et violente, en un mot tous les éléments de cette même tendance accusatrice, qui souvent entre en jeu d'elle-même. Cette tendance se trouve avivée par une suggestion énergique, comme une diathèse est exaltée par une maladie passagère. Leurs parts respectives ne peuvent être dosées; nous nous trouvons, de toutes façons, en présence de ce résultat pathologique: propension à la calomnie.

A cette origine exogène sont dues certaines particularités du cas. Louise H... ne demeure pas longtemps à couver son projet de vengeance; elle ne paraît nullement se soucier d'attirer l'attention publique, elle ne trouve pas en soi des ressources pour soutenir ses accusations, et, finalement, elle se rétracte. Il nous manque, ici, l'auto-suggestion qui faisait, dans les autres cas, la malade penser et agir, patiente, progressive et tenace, dans un isolement magistral.

Mais si le cas est cliniquement moins pur, il est, au point de vue médico-légal, aussi intéressant, sinon plus. On conçoit, en effet, qu'il puisse, dans la vie, se reproduire bien plus facilement. La rencontre entre la suggestion criminelle et l'hystérie morale avec tendances nocives médiocres est évidemment plus fréquente que la synthèse de ces mêmes tendances, développées au suprême degré dans le caractère accusateur. Cette rencontre est facilitée par la propension bien connue qu'ont les dégénérés de toutes sortes à s'associer dans l'existence.

Si l'on compare entre eux les cinq cas de dénonciations calomnieuses fournis par nos trois malades, et si on les

rapproche du cas, pour ainsi dire classique, de Mlle de M..., on relève les données suivantes :

Les quatre malades ont manifesté leur tendance morbide à des âges compris entre seize et vingt-deux ans ;

Chez deux malades sur quatre il y a eu récidive ;

L'occasion des accusations a été une rancune profonde ;

Cette rancune, dans quatre cas (Marie de M..., Louise G..., Louise H... accusant Louis G..., Camille D... accus ut son confesseur) a été une rancune amoureuse ;

Dans deux cas (Louise H... accusant son père et Camille D... accusant le sien), il s'agissait d'une haine personnelle ; mais il semble bien que, les deux fois, la personne haïe avait contrarié la malade dans des espérances amoureuses inspirées par une tierce personne ;

Dans un cas, où la personne haïe n'était pas la personne anciennement aimée (Camille D... accusant son père), celle-ci a été cependant accusée de viol ;

Deux fois seulement, et cela chez une même malade (Louise H...), la suggestion par autrui est venue renforcer la tendance accusatrice ;

Deux fois, mais chez une même malade, les accusations furent portées avec une bonne foi absolue, due à une auto-suggestion (Camille D...).

Examinées quant à leur contenu, les accusations se montrent les plus fréquentes sous forme d'accusation de viol. Il ne faudrait pas en voir la raison dans une hyperesthésie sexuelle.

Des raisons psychologiques banales expliquent suffisamment cette préférence. L'accusation, chez l'hystérique, et surtout chez l'hystérique jeune, veut être *extrême* ; or, le viol est, aux yeux de la société, un crime particulièrement odieux ; il offre, aussi, pour la jeune hystérique, l'avantage de la rendre sympathique au public, avec diverses arrière-pensées qui ne sont pas faites pour lui déplaire, du moment qu'elle ne paraît pas avoir voulu les provoquer : C'est là un processus psychologique banal. Il est favorisé, c'est vrai,

par l'effacement du sens moral ; mais l'amoralité elle-même n'est pas spécialement hystérique. Enfin, lorsque les circonstances présentent à l'esprit de la malade l'idée d'un crime mieux adapté à l'état de l'opinion ambiante, l'idée de l'assassinat par exemple, c'est cette idée que la malade choisit. En outre, ces accusations de viol sont formulées par des filles vierges, et chastes dans l'ensemble de leur vie. L'accusation de viol peut se produire accompagnée d'une mise en scène, peut-être pathognomonique et plus propre à éveiller le doute qu'à apporter un semblant de preuve. En formulant l'accusation, les malades ne semblent éprouver aucune crainte de déprécier leur personne et le choix de l'idée elle-même est attribuable à ce plaisir très vif de se sentir mise en évidence, qui est commun et à la jeunesse et à la mentalité hystérique ; ce sont, en effet, des hystériques jeunes qui portent les accusations de viol.

Quant à ce dépit amoureux que nous avons trouvé fréquemment à la source des puissantes rancunes, il présente, chez une de nos malades (et aussi chez Marie de M...), ce caractère particulier de s'être produit, pour ainsi dire, sans cause ; les avances faites et l'affront subi n'ont existé pour ainsi dire que dans leur imagination. Certes, c'est un processus fréquent, en psychologie féminine, que le désir de se trouver comprise, sans effort pour se faire comprendre, suivi d'aversion pour l'ingrat qui ne s'est pas senti désiré ! Toutefois, la haine prématurée, soudaine, impulsive et intense est une haine pathologique.

Il existe chez l'hystérique un éréthisme psycho-sensoriel en lequel on peut trouver, pour une part du moins, l'explication de ce *prurit d'inventivité*, à forme sensationnelle, qui la tourmente, l'incite aux dénonciations et en fait un type à part en psychologie criminelle.

Mais un point de première importance est à signaler tout d'abord ; s'il est établi qu'un besoin pathologique pousse les

hystériques à imaginer de toutes pièces les événements les plus dramatiques, il convient de reconnaître qu'un certain nombre d'entre elles arrivent non seulement à illusionner les autres, mais à s'illusionner elles-mêmes. M. Vibert en faisait également la remarque dans une note lue à la Société de médecine légale en 1894.

Ces malades sont entraînées dans cette vie factice que leur cerveau a enfantée. Elles ignorent, dès ce moment, qu'elles mentent, et, de fait, elles ne mentent pas, elles rêvent éveillées, se dédoublent en quelque sorte, et présentent cette sorte de délire à deux dont parlait si finement le professeur Lasègue dans une communication à la Société médico-psychologique sur la « perversité et le mensonge des hystériques ». C'est là le groupe des *calomniatrices convaincues*, et la seconde observation de ce mémoire y trouve naturellement sa place.

Parvenue à ce degré d'illusion sensorielle, l'hystérique, plus trompée que trompeuse, va où son rêve la mène. Et ce vocable « rêve » qui semble ici d'un emploi assez osé, il faudrait pourtant se décider à l'adopter résolument, quand la malade, devenue le jouet de l'automatisme de son cerveau, accepte, momentanément, comme une réalité vécue, ce que son imagination seule a créé.

Il n'est pas rare que l'hystérique, à l'heure du dénouement prosaïque de son roman, déclare qu'il lui semble sortir d'un rêve. « J'allais, me disait l'une de mes malades, j'allais m'enfonçant chaque jour davantage dans mon œuvre horrible de mensonge et j'avais comme la sensation qu'une autre que moi agissait en moi. »

N'est-il pas vraisemblable qu'il y a, dans ce *dualisme onirique*, ou onirolde, une des raisons pour lesquelles l'hystérique voit d'un œil si sec, si impitoyable, le plus souvent, les conséquences lamentables de ses calomnies.

Ce qui vient d'être dit ne s'applique, évidemment, qu'aux cas qui représentent le maximum de désarroi intellectuel et moral.

Chez l'hystérique calomniatrice qui ne se suggestionne pas ainsi, reste froide et consciente dans sa machination perfide, le mobile le plus ordinaire et le plus puissant est surtout formé du besoin de se mettre en évidence en rompant avec le train ordinaire et monotone de la vie. Il lui faut à tout prix obtenir que l'attention se concentre sur elle. Rien ne lui paraîtra trop chèrement payé pour cette apparition sur la scène et vers la pleine lumière de la rampe. Aussi bien, l'*auto-accusation* vient-elle, au besoin, renforcer l'*hétéro-accusation*, de manière à ce que le roman imaginé acquière son plus haut intérêt dramatique. Si d'autres s'immolent pour l'amour de la vérité, l'hystérique consent à se sacrifier par amour du mensonge. C'est à condition d'être hétéro-accusatrice que l'hystérique est auto-accusatrice. Tel fut le cas de cette jeune femme que le Parquet de la Seine me chargea d'examiner, il y a quelques années. Cette personne avait accusé, sans autre mobile que celui de mentir, une sage-femme d'avoir, sur ses propres instances, pratiqué sur elle des manœuvres criminelles dans le but de la faire avorter. Le récit, d'une précision presque trop systématique pour n'être pas quelque peu suspecté, fut reconnu absolument faux.

Quand on étudie les tendances accusatrices des hystériques, il est impossible de ne pas être frappé des analogies qu'elles offrent avec la disposition au mensonge qu'on observe très fréquemment chez l'enfant, mentalité bien spéciale et fort curieuse, elle aussi, dont l'éminent secrétaire de l'Académie de médecine, M. Motet, a tracé, ici-même, la très attachante description.

Et si l'on consulte les annales judiciaires, que d'analogies ne trouve-t-on pas encore dans la manière dont se campent, en justice, l'enfant et l'hystérique, pour y produire, d'un cœur léger, leurs accusations redoutables !

Quelle peut bien être la raison de cette rencontre, sur le même terrain du mensonge et de la calomnie, de ces deux

êtres dont l'un est en pleine phase de développement, tandis que l'autre a subi une déviation ou perversion de ce développement psycho-physiologique.

Pourquoi se rapprochent-ils ainsi ? Pourrait-on avancer que c'est l'enfant qui, haussant son importance, se place sur le même plan que le psycho-névropathe ?

N'est-ce pas plutôt l'hystérique qui, réalisant dans son anomalie dégénérative une sorte de réversion, se rapproche de l'enfant ? Cela paraît plus près de la vérité et « l'infantilisme moral » de beaucoup d'hystériques n'est plus à démontrer...

A l'état pathologique chez l'hystérique, à l'état physiologique chez l'enfant, il existe une incomplète *cohésion mentale*, soit une faiblesse de cette association des opérations cérébrales ou synthèse psychique, grâce à laquelle l'individu est apte à saisir, *dans leur ensemble*, les rapports des choses. Appartenant tous deux au type spinal cérébral postérieur, ils se font remarquer, l'un et l'autre, par une prépondérance de cette imagination *diffluente*, dont parle M. Ribot, et des manifestations instinctives avec leur apport plus ou moins grand de perversions.

Mais ici, une remarque est nécessaire. Bien qu'on dise volontiers : « *Omnis puer mendax* », il convient de noter que parmi les enfants menteurs à ce degré, parmi ces petits qui sont si volontiers de grands calomniateurs, beaucoup se recrutent parmi ces jeunes anormaux en lesquels on reconnaît des dégénérés... Et s'il est acquis, d'autre part, que l'hystérique pourvue des perversions que nous analysons ici est marquée du même vice originel, nous pourrons admettre que c'est à la dégénérescence qu'ils doivent ce besoin instinctif du mensonge dont on a dit avec tant de raison qu'il est la marque d'une faiblesse morale.

Si l'on voulait poursuivre le parallèle, toujours en vue des analogies, on devrait noter encore, chez l'hystérique et chez l'enfant, cet égoïsme et cette insensibilité qui les soustraient au souci des conséquences, pourtant si graves, parfois, de

leurs dénonciations mensongères, les laissent froids et indifférents à la vue des protestations indignées des victimes de leurs calomnies.

On mentionnerait également cette même disposition vaniteuse qui les incite à faire converger les regards vers eux. Enfin et surtout, il faudrait signaler cette particulière suggestibilité qui, sans parler des cas où une intention criminelle vient l'exploiter, rend fort imprudentes et dangereuses certaines paroles, et, tout spécialement, ces interrogations si pressantes, si évocatrices, venues : ici, de parents surpris, inquiets ; là, de magistrats enquêteurs.

M. Motet, dans l'intéressante communication rappelée plus haut, a bien indiqué, grâce à une pénétrante analyse psychologique, cette sorte de *mise en train* du mensonge par une suggestion bien involontaire dont les effets sont encore trop ignorés.

De cet ensemble de faits ou de considérations il résulte que le plus pressant devoir pour le médecin légiste, et pour le magistrat est de toujours se souvenir de cette aptitude calomniatrice et de cette suggestibilité dangereuse chez l'enfant et l'hystérique.

La justice, on le comprend, est fortement impressionnée par la netteté des affirmations et la précision des détails qu'il est habituel de constater en pareil cas. Elle est portée à trouver dans cet exposé, de forme généralement saisissante, une démonstration en faveur de la véracité du dénonciateur.

Le magistrat prudent et expérimenté ne s'en laissera pas imposer ; le luxe même des détails, avec leur agencement dramatique, devra le mettre en défiance. Il aura en mémoire des faits comme ceux-ci, qu'il importe tant de méditer. Il soupçonnera le danger et donnera la parole à l'expert.

On a affaire, là, à des témoins particulièrement redoutables, et on ne saurait trop dire qu'ils sont, en principe, légitimement suspects. S'il est trop absolu de déclarer que

leurs allégations sont toujours irrécevables, il faut proclamer bien haut qu'elles ne sauraient être admises, sans un contrôle des plus sévères, pour peu qu'on veuille se prémunir, le plus possible, contre ces erreurs judiciaires qui oppriment ensuite si lourdement la conscience humaine.

Extrait
des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale.*
Paris, J.-B. Baillière et fils.
N° de Novembre 1903.

9778-03. Corbeil. — Imprimerie Éd. Crété.